

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 juin à 18H30, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 11 juin 2024

Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Blanche ROUX, Magali BOISSONNEAU, Frédérique GRANET, Laure ROUBERTIE, Dimitri NIOSSOBANTOU, Céline DUPUY-LEGRAND, Pascal BUSSIERE, Julien MORIN, Delphine GABOUTY

Étaient absents représentés :

Laurent LAFAYE pouvoir à Gaston CHASSAIN
Marylène VERDEME pouvoir à Catherine GOUDOUD
Nicolas BALOT pouvoir à Jean-Marie MIGNOT
Jean-Jacques MORLAY pouvoir à Gilbert ROUSSEAU
Chantal BOUTHINAUD pouvoir à Pascal BUSSIERE
Bénédicte MARCOUL-SOULIE pouvoir à Blanche ROUX

Étaient absents excusés :

Laurent LAFAYE, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Jean-Jacques MORLAY, Chantal BOUTHINAUD, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

Secrétaire de séance : Madame Marie-Claude BODEN

N°2024/D/039 - **Objet :** Demande de subvention dans le cadre de l'Appel à projets de France 2030 : renouvellement forestier (parcelle forestière hors aménagement cadastrée AS 68 et 69)

Monsieur Christian REYNAUD expose aux membres du Conseil Municipal que la parcelle forestière hors aménagement (parcelles cadastrales AS n°68 et n°69) de la forêt communale de FEYTIAT est composée de futaie d'épicéa de Sitka dépérissant (volet 3b). Il a été décidé de récolter le peuplement sur une surface de 1.4 ha.

La commune envisage le reboisement de la parcelle forestière hors aménagement (parcelles AS 68-69). Pour tenir compte des évolutions climatiques, des essences bien adaptées ont été choisies et seront plantées en mélange (Quercus robur, Acer pseudoplatanus, Pinus sylvestris) sur la parcelle hors aménagement. La préparation du terrain consistera à broyer en plein les rémanents et les souches.

La commune de FEYTIAT sollicite une subvention dans la cadre de l'appel à projets France 2030, conformément à l'instruction technique du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Plan de financement

FINANCEURS	MONTANT	%
ADEME	7 413.60 €	65 %
TOTAL DES AIDES	7 413.60 €	65 %
AUTOFINANCEMENT (estimé) COMMUNE	3 991.93 €	35 %
TOTAL	11 405.53 €	100 %

En cas d'octroi de la subvention, la commune confiera la mission de maîtrise d'œuvre à l'Office National des Forêts, pour un montant de **4 052.98 € HT**. Ce montant est inclus pour partie dans le plan de financement.

La commune s'engage à réaliser les travaux d'entretien nécessaires à la pérennité de ce boisement.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur REYNAUD et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver ce projet de reboisement,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de mandat et de maîtrise d'œuvre avec l'ONF,
- donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En mairie le 17 juin

Le Maire,

Gaston CHASSAIN.